

Fomusoh Ivo, Azah Levis et Afuh Nivelles condamnés à dix ans de prison pour terrorisme en 2016, ont fait appel devant l'instance juridictionnelle.

L'affaire opposant Fomusoh Ivo, Azah Levis et Afuh Nivelles à l'Etat du Cameroun pour « terrorisme » va jouer les prolongations à la Cour suprême. Me Boniface Mbandam, leur avocat, a déposé un recours pour un pourvoi en cassation après que la Cour d'appel du Centre a confirmé, la semaine dernière, la peine de dix ans de prison ferme contre ces trois élèves jugés pour avoir partagé un SMS sarcastique sur la secte Boko Haram.

Les faits remontent au 2 novembre 2016, lorsque les trois amis lycéens, Afuh Nivelles Nfor, Azah Levis Gob et Fomusoh Ivo Feh, écopaient chacun, d'une peine de dix ans de prison ferme, prononcée par le tribunal militaire de Yaoundé, pour « non-dénonciation d'actes terroristes ». Leur pêché ? Avoir partagé par SMS une « blague » – comme ils l'ont justifié - sur la secte islamiste nigériane Boko Haram, qui continue de semer la terreur dans la partie septentrionale du pays. « Boko Haram recrute des jeunes de 14 ans et plus. Conditions de recrutement : avoir validé quatre matières et la religion au baccalauréat », ont-ils échangé. A l'époque (décembre 2014, Ndlr), la « plaisanterie » semble assez cocasse pour Azah Levis Gob qui décide alors d'envoyer ce message à son ami Fomusoh Ivo Feh. Celui-ci, sans hésiter, le fait suivre à son tour à Afuh Nivelles Nfor, alors élève en classe de première au lycée bilingue de Deido, à Douala. Seul hic ? Le SMS est découvert par l'un des enseignants de ce dernier qui alertait aussitôt la police.

Les trois élèves sont immédiatement arrêtés et écroués à la prison centrale de Yaoundé. Condamnés à dix ans de prison en première instance, ils ont fait appel. Mais la sentence a été confirmée.